

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

72051

Objet

Pose de bordures de trottoirs et dalles de caniveaux.

DATE DE CONVOCATION

20 mars

DATE D'AFFICHAGE

20 mars

Nombre de conseillers en exercice 26  
Nombre de présents 21  
Nombre de votants 24

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze  
le vingt quatre mars à 20 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, BUCHET, DUFOUR, BARDE, COLLE, FAULIN, MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, DOMEQ, BROTEAU, BERLAND, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. STIPAL par M. TETARD  
Mme BIDEAU par M. BARDE  
M. LARGETEAU par M. BOUTET

Absents : MM. RIVIERE, DELAIR, excusés

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée que la Ville de Royan ayant décidé d'entreprendre des travaux de pose de bordures de trottoirs et dalles de caniveaux dans diverses voies communales, une consultation préalable a été faite auprès des entreprises locales et après dépouillement des offres de prix reçues en mairie, la commission compétente a proposé que les travaux soient confiés à la Société ROTRACO, 36 Avenue du Maine Arnaud à Royan, dont l'offre est la plus avantageuse.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les dispositions de l'article 310 (modifié par le décret n° 71-50 du 18 Janvier 1971) du Livre III annexé au décret n° 66-887 du 28 Novembre 1966 modifiant et complétant le décret n° 64-729 du 17 Juillet 1964 modifié portant codification des textes réglementaires relatifs aux marchés publics,

### DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer un marché de gré à gré avec la Sté ROTRACO à ROYAN inscrite au registre du commerce de Marennes sous le n° 61.B.5. et à l'I.N.S.E.E. sous le n° 340.17.306.0032 pour l'exécution des travaux de pose de bordures de trottoirs et dalles de caniveaux dans diverses voies communales.

- que le montant du marché est fixé à la somme de QUATRE VINGT DIX MILLE FRANCS (90.000 Frs) dont T.V.A. égale à 13.469 Frs au taux de 17,6%, le montant du marché hors taxe s'élevant à la somme de soixante seize mille cinq cent trente et un francs (76.531 Frs).

- que la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 901 du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué,



ROCHEFORT-SUR-MER, le 4 MAI 1972

Le Sous-Préfet

*Signature*